

Arnaud LEROUX
Estelle LEBOUILLE
1 le bois guibert
44680 saint Hilaire de Chaléons

A Saint Hilaire de Chaléons, 07 Mai 2022

Conseil Départemental de Loire Atlantique
Monsieur le Président

Objet : Concertation sur la section Port-Saint-Père - Le Pont Béranger de la route Nantes-Pornic

Monsieur le Président,

Nous venons par la présente contribuer à la concertation engagée par le Conseil Départemental de Loire Atlantique dans le cadre du projet d'élargissement de l'axe routier Nantes Pornic et plus particulièrement de la section Port Saint Père – Le Pont Béranger.

Nous venons faire suite de notre participation à la réunion publique du 28 mars à Port saint père et de nos échanges lors de votre permanence le 20 avril dernier.

Nous venons vous alerter sur la faiblesse des protections sonores mise en œuvre entre le Pont Béranger et la Frogerie, tronçon qui nous concerne plus particulièrement.

En effet le relevé acoustique est une moyenne sur une plage horaire importante 6h-22h et 22h-6h00. Ces révélés ne prennent pas en compte les pics de pollution sonore, le matin et le soir aux heures des transports liés au travail, les week-ends durant la période estivales, couplé à un beau temps et des vents de Nord Est, vent qui expose d'autant plus les habitants résidant au sud de la voirie.

Les estimations d'augmentation du trafic et la modélisation par ordinateur ne peuvent permettre d'appréhender le vécu, le ressenti des riverains quant aux nuisances sonores générées par un tel trafic routier.

Les modélisations, moyennes sur une plage horaire de 11 heures ne peuvent permettent de prendre en compte la variation du trafic. Aussi, il est certain qu'au heures de pointe et en période estivale, nous dépasserons les seuils réglementaires.

D'après nos échanges avec les professionnels en charge de ce dossier, les protections sonores prévues ne dépasseront pas 2 mètres de hauteurs avec une capacité à diminuer la nuisance sonore de 0.5 décibels.

Aussi nous demandons de porter la hauteur des merlons de protection sonore entre 4 et 5 mètres de haut afin de dépasser les prescriptions réglementaires au bénéfice de la qualité de vie des habitants qui devront faire face sur le plan sanitaire à l'impact de cette nouvelle infrastructure routière.

En vous remerciant par avance de la prise en compte de notre requête, s'inscrivant dans la concertation réglementaire engagée par le département de Loire atlantique, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Arnaud LEROUX

Estelle LEBOUILLE